

En faisant appel à Insertion Service, vous contribuez et participez à l'insertion professionnelle de personnes motivées que notre association accompagne vers des emplois stables et durables ou des formations.



Association à but non lucratif

Associations



Collectivités



Entreprises

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

32, rue de la Varenne
94100 Saint Maur des Fossés
01 71 33 13 17



Du lundi au vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 18h



32 rue de la Varenne
94100 Saint Maur des Fossés



01 71 33 13 17



01 48 89 42 82



insertionservice@free.fr



www.insertionservice.eu



Mise à disposition de personnel pour des interventions ponctuelles ou régulières

Maintenance

Bricolage, petits travaux, aide au déménagement, peinture

Restauration collective

Plonge, aide en cuisine, employé de restauration, service

Entretien-nettoyage

Bureaux, sanitaires, parties communes, bases vies de chantiers, espaces verts etc.

Copropriétés

Remplacement de gardiens, entretien, sorties des poubelles

BTP Travaux publics & VRD

Manœuvre, homme trafic, aide maçon, terrassement, démolition, nettoyage de chantiers, manutention etc.

Réponse aux clauses sociales

Aide aux habitants




Portage de courses, manutention, aide au déplacement de mobilier dans le cadre de rénovation




Médiation

Médiation de chantier, médiation sociale



Pourquoi faire appel à INSERTION SERVICE ?

-  **Simplicité** : Insertion Service est l'employeur et se charge de toutes les formalités administratives. Vous recevez une facture en fin de mois.
-  **Réactivité** : dans la prise en charge de la demande et la mise en place de l'intervention.
-  **Qualité** : Notre personnel est formé et adapté à vos attentes. Il vous est présenté par un membre de l'association qui s'assure de votre satisfaction.

-  **Souplesse** : Le remplacement des intervenants est assuré si nécessaire (vacances, maladie, ...)
 -  **Proximité** : Personnel local et optimisation des temps de trajet.
 -  **Tarif horaire** : (au 01/02/17) : 19 € ou 21,40 €. Cotisation annuelle : 20 €.
- Toute intervention est facturée avec un minimum de 2 heures.